



Conseil d'administration

310^e session, Genève, mars 2011

GB.310/13(Rev.)

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission de l'emploi et de la politique sociale

1. La Commission de l'emploi et de la politique sociale (Commission ESP) s'est réunie les 15 et 16 mars 2011 sous la présidence de M. Shahmir (gouvernement, République islamique d'Iran) et la vice-présidence de M^{me} Goldberg (employeuse, Etats-Unis) et de M^{me} Kelly (travailleuse, Nouvelle-Zélande).

I. **Stimuler le développement rural grâce à l'emploi productif et au travail décent: Tirer parti de quarante ans d'expérience du BIT en milieu rural** (Première question à l'ordre du jour)

2. La commission était saisie d'un document intitulé *Stimuler le développement rural grâce à l'emploi productif et au travail décent: Tirer parti de quarante ans d'expérience du BIT en milieu rural*¹.
3. Le président fait observer que, en ce qui concerne la première question à l'ordre du jour, l'objectif n'est pas d'avoir un vaste débat sur le développement rural, comme ce fut le cas à la Conférence internationale du Travail en 2008, mais d'examiner une stratégie fondée sur les priorités définies d'un commun accord en 2008, telle qu'elle est proposée dans le document dont la commission est saisie.
4. Tous les intervenants adressent un message de sympathie et de solidarité aux victimes des récentes catastrophes naturelles au Japon, en Nouvelle-Zélande et en Australie. En outre, un certain nombre d'orateurs expriment leurs condoléances à l'occasion du décès d'un collègue représentant gouvernemental de l'Allemagne. Le représentant du gouvernement du Japon et le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Zélande disent leur profonde gratitude pour ces condoléances sincères et chaleureuses.
5. Un représentant du Directeur général (M. Salazar-Xirinachs, directeur exécutif, Secteur de l'emploi) introduit la question à l'ordre du jour en soulignant que le document dont est saisie la commission répond à plusieurs requêtes formulées dans les conclusions sur la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa session de 2008, notamment: présenter un rapport exhaustif

¹ Document GB.310/ESP/1.

analysant l'incidence d'activités antérieures concernant l'emploi rural, les domaines qui ne sont pas couverts par les normes internationales du travail et les obstacles à la ratification et l'application de ces normes dans les zones rurales; faire rapport sur les progrès réalisés concernant la mise en œuvre du plan d'action rural défini dans les conclusions; élaborer et mettre en œuvre une stratégie sur le développement et sur l'emploi rural. Cela explique la complexité du document mais aussi sa richesse. L'intervenant fait observer que les travaux mis en œuvre pour donner suite à ces conclusions, préparer le document et élaborer une stratégie concernant les activités futures sur la question sont véritablement multidisciplinaires, impliquent une collaboration à l'échelle du Bureau et font clairement apparaître un consensus entre les quatre secteurs et à tous les niveaux en ce qui concerne le potentiel de l'OIT en milieu rural, ainsi que la nécessité d'une coordination et d'un soutien pour la stratégie proposée.

6. Une représentante du Directeur général (M^{me} de Luca) fait observer que les objectifs de réduction de la pauvreté de l'OIT et les objectifs du Millénaire pour le développement font de l'action de l'OIT un impératif en milieu rural, où vivent 75 pour cent de la population pauvre du monde et où existent de sérieux déficits en matière d'emplois décent. Les récentes préoccupations concernant le changement climatique, la sécurité alimentaire et la crise économique soulignent le rôle crucial des zones rurales, qui sont à la fois le problème et sa solution. L'oratrice fait valoir que l'OIT a l'expérience, les connaissances techniques et de nombreux instruments qui lui permettent d'opérer avec efficacité dans ce milieu. Commencés dans les années vingt, les travaux dans ce domaine ont atteint un pic dans les années soixante-dix et quatre-vingt, diminuant dans les années quatre-vingt-dix avant de reprendre avec force au cours de la dernière décennie, générant une dynamique d'action. L'OIT a un riche fonds d'approches, d'instruments et d'enseignements fondamentaux. On sait par exemple que les activités en faveur des zones rurales requièrent le soutien de l'ensemble de l'Organisation; qu'il faut des ressources humaines, des approches intégrant de multiples domaines techniques, la participation des populations concernées, et le soutien des acteurs tripartites nationaux; enfin, que les initiatives de l'OIT atteignent le niveau de l'élaboration des politiques et que ses interventions s'inscrivent dans la durée.
7. L'oratrice souligne la valeur des conclusions adoptées par la Conférence à sa session de 2008, qui établissent un plan d'action pour le Bureau, avec des priorités au titre des quatre objectifs stratégiques et un rôle pour les trois mandants de l'OIT. L'action de suivi implique une «présence» rurale dans les principaux documents d'orientation et de planification de l'OIT; la mise en place d'un programme rural «informel» comprenant un petit noyau et un réseau de 70 points focaux à l'échelle du Bureau, plusieurs initiatives avec la participation du siège et des bureaux extérieurs et l'extension des partenariats.
8. M^{me} de Luca expose une stratégie dans laquelle les zones rurales sont présentées comme ayant un potentiel de développement et de création d'emplois en grand nombre et de qualité. Elle précise que les questions liées au monde rural se différencient d'autres questions telles que l'informalité et le développement économique local et justifient une attention spécifique et directe. La stratégie proposée met l'accent sur le renforcement des capacités et le partage des connaissances, compte tenu de la vaste expérience et des instruments pertinents de l'OIT, mais comprend aussi des activités de coopération technique et de sensibilisation ainsi qu'un appui pour l'élaboration des politiques. Elle repose sur la responsabilité partagée à l'échelle du Bureau et sur la coordination, assurée grâce à un noyau central et à huit groupes thématiques, pour resserrer l'objectif, renforcer le travail conjoint et concrétiser la prestation de services. L'oratrice souligne une fois de plus la nécessité de forger des partenariats extérieurs solides, de mobiliser des ressources et d'obtenir l'adhésion des mandants pour le développement rural et les initiatives y afférentes de l'OIT.

9. La vice-présidente employeuse exprime sa sympathie et sa solidarité à l'égard des victimes des tragiques événements mentionnés par le président. Elle présente M. Phil O'Reilly, membre employeur de la Nouvelle-Zélande, qui s'exprimera au nom du groupe employeur sur la question à l'ordre du jour.
10. M. O'Reilly prend acte de l'engagement pris par le Bureau en faveur de l'emploi rural et remercie tous les secteurs d'avoir travaillé dans un esprit de solidarité et de consensus depuis les débats de la Conférence en 2008. Il fait observer que le titre du document, en particulier l'expression «stimuler le développement rural», traduit à la fois l'idée de potentiel et d'enthousiasme pour un domaine difficile et la nécessité d'agir. L'orateur transmet les messages suivants: 1) le développement rural ne saurait se limiter à l'exploitation agricole, et il y a lieu d'explorer toutes possibilités de créer de la valeur; 2) les discussions en cours devraient se concentrer sur les actions pratiques à mettre en œuvre pour donner suite aux conclusions adoptées par la Conférence à sa session de 2008; 3) le développement rural est un élément essentiel du développement général des pays et devrait offrir aux populations rurales un plus grand choix quant à leurs moyens de subsistance; 4) le rôle de la commission doit être d'examiner les progrès accomplis vers les objectifs définis en 2008; 5) le document présente une bonne synthèse des activités du Bureau mais doit être beaucoup plus axé sur les effets produits, notamment en quoi elles ont concrètement changé la vie des populations, afin que l'impact des politiques engagées puisse être évalué. L'orateur reconnaît les faiblesses des statistiques sur les zones rurales et fait observer que des données empiriques peuvent aussi être utiles. Il rappelle que les conclusions adoptées par la Conférence en 2008 soulignent de manière explicite le rôle central des entreprises en milieu rural.
11. Les régimes de transfert des revenus, comme les plans de garantie d'emploi, devraient viser à combler des lacunes, et il faudrait aider les bénéficiaires à apporter une contribution nette à l'économie. L'orateur remercie le Bureau pour ce document instructif et l'encourage à passer à des actions qui améliorent concrètement la vie des populations rurales.
12. La vice-présidente travailleuse accueille le document avec satisfaction et observe que la lutte contre la pauvreté rurale par le travail décent doit devenir une priorité de l'OIT, compte tenu notamment du fait que 75 pour cent de la population pauvre du monde vivent en zone rurale et que depuis la fin de la seconde guerre mondiale la politique de développement favorise le milieu urbain. Alors que le document montre l'ampleur de l'action menée par le Bureau en faveur du milieu rural, il serait important de savoir quels aspects sont les plus efficaces et aussi quelles activités déployées récemment sont un aboutissement direct des débats de la Conférence de 2008. L'oratrice reconnaît que le document donne un excellent et précieux aperçu des domaines qui ne sont pas couverts par les normes internationales du travail, ainsi que des obstacles à la ratification et à l'application de ces normes. Ces lacunes ont entraîné des transgressions aussi graves que persistantes du droit international, lesquelles devraient inciter tous les mandants de l'OIT à s'intéresser à nouveau à cette activité et à s'engager, passant du débat à l'action, en particulier dans les domaines de la liberté syndicale et de la négociation collective (également cruciales dans de nombreux autres domaines), du travail des enfants et du travail forcé, de la sécurité et la santé au travail, des salaires minimums, des coopératives et des droits des travailleurs migrants. L'oratrice fait observer que la promotion des normes du travail doit être au centre de l'action menée par le Bureau en faveur du milieu rural, et appelle de ses vœux une campagne de promotion et de l'assistance technique avec la participation d'ACTRAV et d'ACT/EMP. Elle fait état de nouveautés en Inde, notamment la loi nationale sur la garantie de l'emploi rural, et exhorte le Bureau à promouvoir activement les régimes de garantie du travail dans le secteur public. De nouvelles tâches se présentent pour le BIT dans les domaines suivants: politique alimentaire, sécurité et prix; impact du commerce, pauvreté rurale et modèle de développement dominant. La vice-

présidente travailleuse insiste sur la nécessité d'intensifier les activités d'inspection du travail dans les zones reculées. La stratégie de l'OIT dans ce domaine doit avoir pour finalité non pas la croissance économique, mais le développement humain durable. Elle doit aider à mettre un terme aux préjugés et modèles urbains où les économies rurales sont perçues uniquement comme un moyen d'accumuler des denrées excédentaires et bon marché destinées aux villes, et non pas comme des économies dynamiques. Le Bureau doit aussi promouvoir le renforcement des organisations d'exploitants agricoles et de travailleurs, y compris la recherche de modèles réalistes favorables à la négociation collective et à la liberté syndicale. L'intervenante souhaite aussi que soit renforcé le rôle des gouvernements en tant qu'acteurs de premier plan pour assurer le travail décent en milieu rural. Elle s'interroge sur l'opportunité d'appuyer les chaînes de valeur mondiales, vu qu'elles soutiennent rarement les petits exploitants. Elle souligne que le groupe des travailleurs appelle à la tenue d'une conférence sur les chaînes de valeur mondiales. Elle préconise aussi des travaux de recherche sur la politique alimentaire et sur les prix, sur les aspects liés au commerce et sur la pauvreté rurale; des actions sur le terrain, prioritairement en faveur de la liberté syndicale et de la négociation collective, et dans d'autres domaines comme la santé et la sécurité, le salaire minimum, la protection sociale, l'aide à l'emploi, la lutte contre le travail des enfants et la promotion de coopératives; des activités de promotion des conventions et de leur application; et plus de travaux sur les travailleurs des plantations, notamment une contribution susceptible d'aider les travailleurs ruraux à faire entendre leur voix. Sur le plan institutionnel, l'oratrice se déclare favorable à une structure de coordination interdépartements et à un travail d'équipe à l'échelle du Bureau, auquel seraient associés ACTRAV, ACT/EMP et SECTOR, avec l'appui de ressources suffisantes et de partenariats extérieurs.

13. Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom du groupe des 38 pays industrialisés à économie de marché (PIEM), remercie le Bureau de l'analyse exposée dans le document. Il se félicite de l'examen, effectué au sein de la commission, du riche potentiel d'emploi et de travail décent que recèlent les zones rurales ainsi que des difficultés à surmonter à cet égard. Le groupe des PIEM approuve la proposition d'approche intégrée, mais demande que soient fixées des priorités parmi les huit groupes thématiques et précisée la manière dont le Bureau entend les gérer. L'orateur juge aussi qu'il faut améliorer l'employabilité des jeunes et des femmes, appelés à jouer un rôle de premier plan s'agissant de stimuler le développement rural. Il reconnaît le degré élevé de coordination requis pour la stratégie proposée, entre les unités de l'OIT et sur le terrain, et exhorte le BIT à renforcer les synergies avec toutes les parties prenantes, notamment la Banque mondiale, les banques de développement régionales, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il encourage le Bureau à ébaucher une stratégie globale, pour approbation par le Conseil d'administration.
14. La représentante du gouvernement de la Hongrie, s'exprimant au nom de l'Union européenne (UE), accueille avec satisfaction l'analyse du Bureau concernant les efforts qu'il consacre au développement rural depuis quarante ans. Elle souligne que le développement rural requiert des investissements dans les ressources humaines: éducation, infrastructures, emplois décents, protection sociale de base pour tous. En tant que telles, les politiques de développement rural doivent être au cœur des stratégies nationales de croissance et de développement; il faut améliorer les synergies entre les initiatives verticales du haut vers le bas et les initiatives communautaires. L'oratrice se félicite de la stratégie d'action en faveur du milieu rural, proposée à l'échelle de l'Organisation et impliquant toutes les parties prenantes nationales et locales, et exhorte le Bureau à coopérer étroitement, à répartir les tâches et à échanger les enseignements avec d'autres institutions. Elle approuve les domaines d'action et l'organisation du travail qui sont proposés de même que la priorité préconisée pour les jeunes et les femmes. Elle encourage une coordination plus poussée entre les unités du BIT, par différents moyens: création

d'une équipe rurale chargée de faciliter les travaux dans ce domaine, appui de la haute direction, suivi des activités et de leur impact, information sur les progrès réalisés.

- 15.** Le représentant du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, remercie le Bureau pour son analyse des efforts déployés par le BIT en faveur du développement rural et attire l'attention sur la similitude de leurs points de vue concernant le potentiel considérable des zones rurales. Il souligne que la lutte contre la pauvreté en milieu rural reste un défi majeur auquel sont confrontés la plupart des pays africains. Comme le montre l'exemple de la main-d'œuvre tanzanienne (concentrée dans les zones rurales), il est nécessaire, pour faire notablement reculer la pauvreté, d'accroître les revenus agricoles et de renforcer le développement rural. L'intervenant exhorte donc l'OIT à continuer de soutenir les Etats Membres dans l'application de stratégies visant à créer des emplois ruraux décents et productifs. Il l'exhorte aussi à apporter une assistance technique pour la mise en œuvre efficace de ses conventions relatives aux zones rurales, notamment en ce qui concerne les systèmes d'administration et d'inspection du travail.
- 16.** La représentante du gouvernement de l'Australie, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, soutient l'idée de faire de la question des zones rurales un élément essentiel des travaux de l'OIT et d'envisager de travailler sur la base de groupes thématiques dans le cadre des responsabilités fondamentales de l'Organisation. Elle se réjouit que le Bureau reconnaisse comme une vraie priorité le développement des entreprises, ainsi que la promotion des chaînes de valeur du secteur agro-industriel pour favoriser la croissance et la création d'emplois en milieu rural et demande aux gouvernements de prendre des mesures complémentaires d'appui aux droits des travailleurs. Elle se dit favorable aux travaux publics dès lors qu'ils sont fondés sur des arguments économiquement rationnels et s'inscrivent dans le cadre de stratégies à long terme en faveur de l'emploi durable et de programmes de protection sociale adaptés aux spécificités nationales et locales, et soutient l'idée de promouvoir les transferts au titre de la protection sociale de base, les services et la sécurité de revenus pour aider les groupes ruraux défavorisés à devenir autonomes. Elle juge particulièrement dignes d'intérêt les conventions n^{os} 122 et 129, les conventions n^{os} 141 et 184, ainsi que les débats de la Conférence prévus en 2011 sur les services d'inspection et d'administration du travail, notamment sur leur renforcement dans les zones rurales. Enfin, elle se félicite des indicateurs d'impact du travail décent en milieu rural pour évaluer les progrès.
- 17.** Le représentant du gouvernement de l'Inde félicite le Bureau pour son document instructif. Les défis actuels, notamment la sécurité alimentaire, le chômage des jeunes, la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement, requièrent des initiatives novatrices, une volonté politique et économique, des actions et de la collaboration en faveur d'un développement rural durable. Les objectifs de réduction de la pauvreté de l'OIT doivent être poursuivis au niveau rural où la pauvreté est grande et très répandue. L'orateur explique la loi Mahatma Gandhi pour la garantie de l'emploi rural (MGNREGA) en Inde, un programme qui bénéficie à des millions de ruraux pauvres. Il évoque également la politique de sécurité alimentaire mise en œuvre en Inde, son lien avec les programmes d'emploi et de développement rural, et le projet de loi sur la sécurité alimentaire, qui prévoit le droit légal des pauvres à l'alimentation. Il demande instamment que soit mise en œuvre une stratégie rurale intégrée, novatrice et durable, qui intègre les avantages comparatifs de l'OIT et ceux des Etats Membres pour stimuler le développement rural par le biais de l'emploi productif et du travail décent.
- 18.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud se félicite du document, de l'analyse qu'il contient du travail accompli par le BIT et des normes de travail. Il souligne que, pour de nombreux pays, y compris le sien, le développement rural est aussi pertinent aujourd'hui qu'il y a quarante ans. Il remercie le BIT de remettre cette activité à l'ordre du jour. Il attire en particulier l'attention sur les mesures prises par son pays, notamment

celles visant à identifier les obstacles à la syndicalisation des ouvriers agricoles, les efforts pour ratifier les conventions n^{os} 81 et 129, les initiatives concernant les salaires minimums et les conditions de travail dans l'agriculture et la foresterie, et la lutte contre la discrimination à l'égard des travailleurs migrants. Le programme de promotion du travail décent mis en œuvre en Afrique du Sud comprend un volet de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) rurales; son plan d'action en matière de politique industrielle et sa stratégie de développement rural visent spécifiquement l'industrie agroalimentaire, les biocarburants, l'aquaculture, les industries culturelles et le tourisme. L'orateur se félicite de l'attention accrue que l'OIT apporte aux zones rurales, notamment en ce qui concerne le partage des connaissances, les statistiques et les partenariats extérieurs, et souligne l'importance de la coordination et de la cohérence des politiques.

- 19.** Le représentant du gouvernement du Mexique se félicite que le Bureau mette l'accent sur les zones rurales pour la source d'emplois et le potentiel économique qu'elles représentent. La stratégie requiert que l'on favorise les synergies au sein de l'Organisation et que l'on privilégie les huit groupes thématiques, eu égard à leur pertinence par rapport au mandat de l'OIT, au premier rang desquels figurent les compétences, la protection sociale, la sécurité et la santé au travail (SST) et les normes du travail. L'orateur mentionne les programmes intéressants des zones rurales au Mexique, qui apportent une assistance aux gens sans terre et aux femmes créant une entreprise d'élevage, de production vivrière, de textile et d'écotourisme, et qui encouragent l'esprit d'entreprise des jeunes et l'exploitation agricole par l'assistance technique, la formation et par la location et l'acquisition de terres.
- 20.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine reconnaît la nécessité d'améliorer les conditions de travail en milieu rural et de promouvoir de véritables relations professionnelles entre travailleurs et employeurs en mettant l'accent sur la production, l'acquisition de compétences et des salaires décents. Il évoque divers défis à relever concernant le travail décent en milieu rural: travail des enfants, traite des personnes et travail forcé, absence de protection sociale, services d'enregistrement. L'orateur se réfère à un projet de loi visant à créer en Argentine un nouveau cadre pour les activités agraires, reconnaissant la liberté syndicale et d'autres droits, y compris dans d'autres secteurs.
- 21.** Le représentant du gouvernement du Nigéria souligne l'importance du développement rural, sachant que 60 à 70 pour cent de la main-d'œuvre nigériane travaillent dans l'agriculture. Les activités rurales, souvent de type informel, sont une source de croissance économique lorsqu'elles sont mises à profit de manière appropriée, ainsi que le meilleur moyen d'éliminer la pauvreté et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'orateur attire l'attention sur les efforts déployés par le Nigéria, notamment en matière de développement des compétences rurales et d'activités agricoles et non agricoles. Tout en priant instamment le Bureau d'aider le Nigéria à développer les services d'inspection du travail dans le secteur agricole, l'orateur encourage l'OIT à collaborer avec d'autres institutions des Nations Unies. Les questions liées à l'emploi rural, notamment la création d'entreprises, les coopératives et le dialogue social, méritent l'attention de l'Organisation.
- 22.** Le représentant du gouvernement du Brésil, reconnaissant la qualité du document et l'importance du développement rural, sait gré au BIT des efforts qu'il consacre aux zones rurales, soulignant l'utilité d'un socle de protection sociale, de normes du travail pour les travailleurs ruraux, et du dialogue social entre employeurs et travailleurs ruraux. Il met en exergue plusieurs activités: création d'un ministère du développement agricole, mise en place de programmes ruraux nationaux en faveur des petits exploitants et des entreprises agroalimentaires, des jeunes, des femmes, ainsi que pour l'acquisition de terres, mise à niveau des compétences, modernisation. L'orateur se déclare très favorable aux activités que le Bureau propose de déployer, et suggère d'organiser la présentation d'un exposé par

le ministère du Développement agricole du Brésil, pour un supplément de conseils et de soutien.

23. Le représentant du gouvernement de la Chine apprécie le rapport pour son caractère ambitieux et exhaustif et approuve la future stratégie proposée. Il souligne l'initiative de la Chine visant à coordonner le développement urbain et rural et attire notamment l'attention sur le droit relatif à la promotion de l'emploi, qui prévoit un marché du travail où zones rurales et zones urbaines seront unifiées, ainsi qu'une mutuelle médicale rurale et une caisse d'assurance sociale qui aujourd'hui couvrent 125 millions de personnes et couvriront l'ensemble de la population d'ici à 2015. L'orateur met en avant les compétences de l'OIT en matière de développement rural ainsi que ses avantages comparatifs, propose de mettre l'accent sur l'esprit d'entreprise, le perfectionnement des compétences, l'emploi, l'intégration sociale et la protection sociale et recommande d'être attentif aux aspects écologiques au moment de développer le tourisme rural. Il approuve l'idée qu'une équipe s'occupe de coordonner les activités à l'échelle du Bureau.
24. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela encourage le Bureau à redoubler d'efforts pour réduire la pauvreté et promouvoir l'emploi et l'intégration sociale en aidant les zones rurales à réaliser leur potentiel. Il cite, entre autres, une initiative nationale qui a permis à des producteurs vivriers de devenir autonomes et d'améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de travail dans l'agriculture, ainsi qu'un programme d'inspection du travail agricole.
25. La représentante du gouvernement de la République islamique d'Iran fait observer que les questions rurales représentent une part importante du travail socio-économique des pouvoirs publics, qu'il s'agisse de renforcer les infrastructures rurales, de développer les technologies de l'information dans les zones rurales ou de soutenir les coopératives et les PME rurales. Des efforts sont faits pour promouvoir l'écotourisme et fournir des logements ruraux décentes. L'oratrice soutient les huit groupes thématiques et souligne la nécessité que le BIT mette au point un dispositif plus complet d'inspection du travail en milieu rural.
26. M^{me} de Luca apprécie le soutien apporté et les orientations données par les délégués et prend acte que l'on entend, à l'échelle du Bureau et de l'Organisation, mettre l'accent sur la collaboration pour favoriser la cohérence. Elle attire l'attention sur un historique détaillé qui fournit un complément d'information sur les travaux de l'OIT et leur impact. Elle admet que le manque persistant de statistiques relatives aux zones rurales pose un problème de taille et indique que, suite à une demande du Directeur général, le BIT intensifie ses efforts de collaboration avec la FAO et d'autres institutions partenaires. Elle explique que par le passé les évaluations d'impact n'étaient pas effectuées de manière systématique ou avaient une portée limitée. Elle reconnaît pleinement la nécessité aujourd'hui de mettre l'accent sur l'exécution et la pratique. L'intention à l'origine des huit groupes thématiques est de permettre à l'ensemble du Bureau de participer de façon équilibrée. L'oratrice indique que les travaux suivent leur cours dans pratiquement les huit domaines thématiques, notamment celui du tourisme. Elle souligne le rôle essentiel des partenariats extérieurs, par exemple avec la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le PNUD et la Banque mondiale, avec lesquels l'OIT partage des objectifs importants fondés sur des avantages comparatifs. Elle souligne l'intention de l'équipe rurale de compter essentiellement sur la mobilisation de ressources extérieures, notant que l'actuelle dynamique de développement rural est telle qu'il est temps que le BIT mette son expérience et ses compétences techniques au service des donateurs potentiels pour en faire des partenaires de développement.
27. M. Salazar-Xirinachs apprécie les observations et orientations formulées pour leur caractère technique et constructif. Il prend note des précieux concepts exposés par le représentant des employeurs, ainsi que du consensus entre les représentants employeurs et

travailleurs quant à l'importance de la mise en œuvre et de l'action concrète, indiquant que la stratégie est parfaitement compatible avec les mesures pratiques. Il indique que le BIT s'efforce d'améliorer les évaluations d'impact, mais que, même au plus fort de son action en faveur des zones rurales, ces évaluations restent insuffisantes. Soulignant la difficulté d'établir un lien entre les débats d'orientation et les résultats effectifs, l'orateur ajoute que le Bureau intégrera systématiquement la dimension rurale dans les politiques de l'emploi et les programmes par pays de promotion du travail décent. Il prend également acte de l'appel du représentant des travailleurs à une intensification du travail normatif, notamment une campagne de promotion, et reconnaît la nécessité de mettre désormais l'accent sur l'exécution. Enfin, il confirme que différentes unités travaillent sur chaque groupe thématique, que les thèmes choisis sont réalistes dans la mesure où ils correspondent aux ressources financières et humaines de l'OIT.

- 28.** Un représentant du Directeur général (M. Dragnich, directeur exécutif, Secteur du dialogue social) fait remarquer que le Directeur général a réussi à assurer la participation de l'OIT au Groupe d'étude de la sécurité alimentaire en 2009. Il importe que l'OIT participe aux discussions sur la sécurité alimentaire, vu que l'emploi et le travail décent ne figurent pas à l'ordre du jour de ces débats, consacrés essentiellement aux petits exploitants et à la production agricole. L'OIT met l'accent sur l'emploi et l'agriculture commerciale, de sorte que travailleurs et employeurs sont au premier plan. L'orateur apprécie l'atmosphère collégiale au sein du groupe d'étude, ainsi que les contributions de M. Phil O'Reilly (employeur), de M^{me} Sue Longley (travailleur) et de M. David Nabarro (coordonnateur du groupe d'étude). Il indique que la sécurité alimentaire n'est pas une question strictement rurale et que les efforts se poursuivent avec la Banque mondiale sur l'agriculture en zone urbaine et périurbaine.
- 29.** La vice-présidente travailleuse souligne la nécessité de s'attacher avant tout à améliorer la situation des travailleurs ruraux dans des domaines comme l'emploi, les revenus, la liberté syndicale et la négociation collective. Elle rappelle que la Conférence, à sa session de 2008, a défini des stratégies précises à appliquer dans les zones rurales pour étendre les droits, mais qu'il convient maintenant de les faire appliquer, et défend à nouveau les priorités en faveur de travaux de recherche, d'actions sur le terrain et d'activités de sensibilisation. Elle réitère avec force tous les appels lancés par les gouvernements en faveur d'un renforcement de l'inspection du travail, de la promotion des normes, de la protection sociale et du dialogue social. Pour conclure, la vice-présidente travailleuse demande que soient régulièrement établis des rapports sur les activités de l'OIT en faveur des zones rurales, sur les méthodes couronnées de succès et sur les résultats obtenus.
- 30.** M. O'Reilly, s'exprimant au nom des employeurs, approuve la suggestion faite par le groupe des travailleurs de mener des travaux sur les zones rurales sur la base de «résultats concrets» et de «recettes éprouvées», constatant un vrai consensus sur la nécessité pour l'OIT de traiter les questions rurales et de le faire résolument, compte tenu de ce franc soutien. Il rappelle qu'à cet égard les entreprises durables et l'esprit d'entreprise sont des facteurs déterminants.

II. Appliquer le Pacte mondial pour l'emploi: Discussion interactive et présentation d'analyses de la situation de certains pays et de leur contribution aux objectifs du Pacte mondial pour l'emploi (Deuxième question à l'ordre du jour)

- 31.** Un représentant du Directeur général (M. Torres, directeur, Institut international d'études sociales) présente la question à l'ordre du jour relative à la troisième mission spéciale iii), à savoir les activités de recherche sur la crise. Il confirme que le Pacte mondial pour l'emploi a joué un rôle important dans la formulation de mesures de relance cohérentes et a permis d'éviter le pire. La riposte à la crise a été inégale, les pays les plus démunis disposant d'une marge budgétaire moindre pour promouvoir leur redressement. La forte hausse du cours des matières premières a ajouté aux difficultés et les pays importateurs ont enregistré des pertes commerciales qui ont affecté la croissance des revenus et engendré des déséquilibres. La redistribution interne en a subi le contrecoup avec une aggravation des inégalités de revenus, en particulier dans les pays les plus pauvres. L'intensification des marchés du travail, la hausse du chômage des jeunes, du chômage de longue durée – en particulier chez les femmes –, et l'augmentation de l'emploi temporaire et des risques d'exclusion sociale qui en ont résulté sont parmi les principales conséquences.
- 32.** L'intervenant confirme que la voie médiane préconisée dans le Pacte mondial pour l'emploi – c'est-à-dire favoriser une croissance inclusive en rétablissant les équilibres plutôt que poursuivre les mêmes politiques ou adopter une approche compétitive contre-productive – est à privilégier pour favoriser la reprise de l'emploi et rééquilibrer l'économie. Pour résoudre les difficultés, il propose une stratégie s'articulant autour de quatre moyens d'action: 1) promouvoir le recours aux sources internes de croissance dans les pays émergents et en développement; 2) éviter le chômage à long terme et l'exclusion sociale; 3) promouvoir une évolution des revenus équilibrée en optant pour une reprise riche en emplois et une croissance budgétaire à moyen terme satisfaisante; 4) mettre l'accent sur les nouvelles possibilités de dialogue social et la nécessité de privilégier de la cohésion sociale dans les pays en transition politique, comme l'Égypte et la Tunisie. L'intervenant fait ensuite valoir le rôle du dialogue social dans la gestion de la hausse du cours des matières premières et souligne qu'il importe de mutualiser les bénéfices dans les pays riches et les lourdes pertes de revenu dans les pays pauvres.
- 33.** Pour l'orateur, le rôle de l'OIT est en résumé le suivant: 1) fournir des exemples de politiques du travail et sociales dont l'efficacité est avérée, dans des documents de recherche et des notes de synthèse bien conçues et conformes au Pacte mondial pour l'emploi; 2) promouvoir des politiques macroéconomiques favorisant l'emploi en renforçant la cohérence des politiques grâce à une amélioration des capacités analytiques et de modélisation et en travaillant avec des partenaires tels que le FMI; 3) faire le lien avec la mise en œuvre au niveau national. Pour conclure, l'orateur donne des exemples du rôle que joue la cohérence des politiques en présentant les conclusions préliminaires d'un nouveau modèle d'analyse des politiques du travail et des politiques macroéconomiques mis au point par le BIT, qui vient compléter le modèle du FMI.
- 34.** La vice-présidente travailleuse souligne la nécessité d'adopter des mesures permettant de s'attaquer aux causes profondes de la crise et déplore que le secteur financier ne soit pas réglementé. Les mesures d'austérité et la réduction des dépenses publiques risquent d'avoir des effets dévastateurs sur la croissance des salaires et de l'emploi. L'oratrice demande si des recherches ont été effectuées pour mesurer les effets bénéfiques des dépenses publiques globalement en rapport avec la crise et, par ailleurs, quels travaux de fond ont été menés sur les stratégies de croissance tirée par les revenus.

35. La vice-présidente employeuse remercie M. Torres pour son exposé et pour avoir porté à la connaissance des employeurs les documents et les résultats issus des activités de recherche conduites par le Bureau. Elle note que la reprise économique évoquée dans l'exposé, quoique inégale selon les pays, pourrait être compromise dans certaines régions en raison d'événements extérieurs qui se déroulent actuellement.
36. L'intervenante est aussi d'avis que le chômage des jeunes et l'emploi informel sont des questions hautement prioritaires.
37. L'oratrice s'étonne de la connotation péjorative qui est donnée à la compétitivité dans l'exposé de M. Torres, étant donné qu'il s'agit d'un élément essentiel de l'innovation, de l'efficacité et de la croissance économique. Pour ce qui est du «rééquilibrage», elle demande ce que cela signifie dans la pratique pour les responsables politiques.
38. Elle demande de quelle manière le BIT envisage de traiter la question de la confiance des investisseurs et des employeurs, celle-ci étant un pilier de l'investissement et de la création d'emplois.
39. La représentante du gouvernement de la Hongrie, s'exprimant au nom de l'Union européenne, donne des informations sur les tendances récentes en matière économique et de marché du travail et elle remercie M. Torres de l'exposé riche en informations utiles qu'il a présenté. Elle souligne en particulier la nécessité de s'intéresser aux groupes vulnérables, de promouvoir les quatre piliers autour desquels s'articule l'Agenda du travail décent et de placer les politiques sociales au cœur de l'action en favorisant la croissance et le développement inclusif. L'oratrice félicite le Bureau de la rapidité avec laquelle il a répondu à la demande des pays qui sollicitaient ses conseils pour favoriser la reprise de l'emploi, en vue de renforcer le travail décent, la croissance et le développement équilibrés. Elle confirme que les évaluations globales conduites dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi peuvent être utiles dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent, en tenant compte des spécificités de chacun des pays. Se félicitant du rôle que pourra jouer le BIT dans l'établissement des prochaines évaluations globales, elle reconnaît le soutien international dont a bénéficié le Pacte mondial pour l'emploi de la part du FMI, de la Banque mondiale et du PNUD et elle encourage la poursuite de la coopération avec ces organismes.
40. Le représentant du gouvernement de la France souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Il souligne que, dans le cadre de sa présidence du G20, la France a demandé que des contributions soient apportées et des travaux réalisés, en vue d'offrir une plate-forme pour la réunion des ministres du travail sur la cohérence des politiques économiques et sociales et pour les activités menées avec d'autres organisations internationales donnant lieu à la fourniture de produits. Cet exercice établira une passerelle avec l'élaboration de documents de synthèse. L'orateur ajoute qu'une discussion interactive est le meilleur moyen de mener ce type de débat et qu'on devrait y avoir recours lors des prochaines sessions du Conseil d'administration.
41. La représentante du gouvernement de Singapour s'interroge sur la cohérence des politiques. M. Torres a affirmé qu'il existait une forte corrélation entre les politiques du travail et les politiques macroéconomiques, mais des éclaircissements semblent nécessaires en ce qui concerne l'influence de l'OIT sur les activités du FMI et la capacité de promouvoir des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi.
42. M. Torres répond qu'il est difficile de s'attaquer aux causes profondes de la crise, d'abord parce que cela demande une coordination des politiques au plan international, et ensuite pour des raisons liées au facteur temps. Le BIT pourrait jouer un rôle en la matière en

veillant à ce que les avantages à long terme soient pris en compte grâce à une solide analyse et à la coopération internationale.

43. S'agissant de l'impact des mesures d'austérité sur les dépenses publiques, l'orateur confirme que le ralentissement enregistré depuis 2010 n'est pas sans rapport avec l'adoption de mesures d'austérité. Il souligne que les mesures budgétaires devraient tenir compte de la question de l'emploi et qu'il serait plus coûteux de les traiter plus tard. M. Torres confirme que le chômage des jeunes est plus élevé dans les pays où la croissance économique est faible et la création d'emplois limitée. Il faut souligner l'importance de tels programmes, qui doivent être considérés comme un investissement pour l'avenir. Le manque de cohésion sociale et les tensions que l'on note dans certains pays ont certes des causes politiques, mais les problèmes sous-jacents résultent du chômage des jeunes et de la croissance des inégalités. Les instruments mis au point par le BIT devraient permettre d'apporter une réponse à ces problèmes.
44. L'intervenant explique ensuite que la compétitivité est souvent associée à des mesures tendant à abaisser le niveau des salaires, réduire la protection et supprimer des emplois. Le Brésil offre un exemple remarquable et récent d'un rééquilibrage au niveau national. S'agissant de la «confiance», l'orateur se dit conscient de cette composante psychologique, mais rappelle qu'elle peut être favorisée par une stratégie à long terme. Le programme de travail que le BIT s'est fixé en matière de dialogue social peut permettre de définir le cadre conceptuel à adopter à moyen et long terme, en tenant compte aussi des mesures préconisées dans le Pacte mondial pour l'emploi.
45. Pour conclure, M. Torres confirme l'importance de la cohérence des politiques, déjà soulignée par les représentants de l'Union européenne et de Singapour. Les scénarios de politique macroéconomique du FMI fondés sur les mesures préconisées par le Pacte mondial pour l'emploi pourraient être utilisés dans le cadre du processus d'évaluation mutuel conduit au niveau du G20, ainsi que dans la collaboration entre le G20 et d'autres partenaires du système des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU. L'orateur confirme que l'OIT cherche à avoir un impact sur l'économie réelle, qui va bien au-delà d'une intervention sur les taux de change.
46. Un représentant du Directeur général (M. Salazar-Xirinachs, directeur exécutif, Secteur de l'emploi) présente la question à l'ordre du jour concernant la première mission spéciale (i). Il décrit les efforts importants qui ont été déployés aux niveaux mondial, régional et national en mettant l'accent sur les activités entreprises au niveau mondial pour soutenir le G20 et la concertation sur la cohérence des politiques qui s'est engagée avec les organisations multilatérales telles que le FMI et la Banque mondiale. Il évoque les nombreuses conférences organisées aux niveaux régional et national et le travail réalisé avec les banques régionales de développement, ainsi que le soutien apporté aux mandants qui a été intégré dans les résultats et les indicateurs du programme et budget. L'orateur ajoute que, s'agissant de la production et de la diffusion des connaissances, 20 documents de synthèse ont été préparés. Il donne ensuite un aperçu de la méthodologie des analyses de pays réalisées dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi. Il a été décidé de présenter les évaluations portant sur l'Indonésie, la Bulgarie et l'Afrique du Sud, parce que ces pays présentent des niveaux de développement différents et qu'ils ont adopté des plans de relance différents face à la crise. Des évaluations ont été produites pour El Salvador et la Jordanie, et d'autres sont en cours de préparation pour l'Argentine, le Mali, la Mongolie et le Nigéria.
47. Les analyses par pays couvrent de manière appropriée les quatre domaines de l'Agenda du travail décent et contiennent notamment un examen du cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent les politiques. M. Salazar explique les innovations concernant le Pacte mondial

pour l'emploi et décrit la façon dont les analyses sont établies conformément à un format très strict par une équipe multidisciplinaire rigoureusement encadrée. Il souligne que les mandants ont certes été étroitement consultés mais que le Bureau conserve l'entière responsabilité du document produit. L'élaboration des évaluations par pays de la situation n'est qu'une étape du processus – plus étendu, plus complexe et politiquement plus délicat – de dialogue social et de formulation des politiques au niveau national. Ces analyses ont nourri la concertation sur la politique nationale. Elles ont servi à renforcer les capacités et ont grandement contribué à l'élaboration des programmes par pays de promotion du travail décent et des plans de travail axés sur les résultats.

48. Une représentante du Directeur général (M^{me} Hoffmann, directrice régionale, Europe et Asie centrale) décrit comment l'analyse de la situation en Bulgarie a été élaborée pour atténuer les effets de la crise dans ce pays. Elle note que les examens réalisés dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi permettent une approche intégrée s'appuyant sur une base tripartite et fournissent une analyse approfondie des mesures prises pour faire face à la crise, accompagnée de recommandations cohérentes pour favoriser une reprise solide et un développement durable. Ainsi, face à la croissance du chômage des jeunes – qui atteint 16,2 pour cent – il est recommandé, entre autres, d'augmenter les ressources affectées aux politiques du marché du travail, en particulier pour la formation professionnelle et les programmes destinés aux jeunes et à la minorité rom. L'oratrice note que la procédure d'établissement des analyses par pays a permis aux partenaires sociaux de parvenir à un accord tripartite sur des mesures destinées à rétablir la viabilité financière du régime des pensions et la fonction d'atténuation de la pauvreté de l'aide sociale. Elle note que les salaires sont déjà en dessous de la productivité et que l'amélioration des systèmes de fixation des salaires et le renforcement des normes du travail s'imposent. Il est impératif aussi que les ministères responsables coordonnent leurs politiques et coopèrent entre eux. Pour conclure, l'oratrice souligne la contribution apportée au dialogue social, au renforcement des capacités et à l'élaboration des politiques et note que le soutien technique futur pour l'élaboration des politiques sera décidé en consultation avec les mandants. Dans l'ensemble, elle se déclare satisfaite des bénéfices qu'apporte le Pacte, dans la mesure où il propose un ensemble de mesures intégrées et cohérentes, utile pour tous les pays.
49. Une représentante du Directeur général (M^{me} Yamamoto, directrice régionale, Asie et Pacifique) décrit les progrès réalisés dans l'élaboration d'un pacte national pour l'emploi, solidement pris en main par les mandants, avec pour point de départ un engagement national par le biais d'une approche multidisciplinaire coordonnée qui a abouti à l'établissement d'une évaluation grâce à laquelle on a pu disposer de données techniques, renforcer la capacité des mandants et enrichir la concertation politique tripartite sur le fondement de données factuelles et avoir un soutien technique pour la formulation des politiques, prouvant ainsi la capacité du BIT de conduire des recherches et de placer l'emploi au cœur des investissements et des dépenses publiques. L'oratrice note que l'engagement de l'Indonésie vis-à-vis du Pacte mondial pour l'emploi est particulièrement important, en sa qualité de membre du G20, car il favorise une croissance équilibrée et inclusive pour l'avenir. Elle confirme que tout ce qui précède est en cours d'intégration dans le programme par pays de promotion du travail décent et conclut que l'évaluation de la situation en Indonésie montre que le Pacte mondial pour l'emploi est un instrument précieux pour promouvoir une croissance équilibrée et durable au niveau national. Le Pacte apporte aussi une contribution importante au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2011-2015.
50. Un représentant du Directeur général (M. van Vuuren, directeur du bureau de l'OIT à Pretoria) présente l'analyse de la situation en Afrique du Sud dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi. Il signale tout d'abord que la réalisation de cette évaluation a été en elle-même un exercice intéressant: il a permis d'identifier clairement les forces et les faiblesses de l'Afrique du Sud pour ce qui est de répondre à la crise et se révélera un outil

précieux pour d'autres pays se trouvant dans des situations similaires. Il indique que l'Afrique du Sud a connu un taux de chômage élevé, principalement parmi les hommes et les femmes sans qualification. Il signale que, du fait qu'une structure de dialogue social existait déjà, l'Afrique du Sud a pu réunir rapidement les partenaires sociaux et réfléchir aux mesures à prendre pour faire face à la crise, et que la plus grande difficulté a été d'établir les stratégies et les politiques adéquates et de les mettre en pratique. Il note qu'au cours du dernier mois un débat régulier s'est engagé sur l'Agenda du travail décent et le dialogue social. Il est important que toutes les initiatives aient été liées au programme par pays de promotion du travail décent pour l'Afrique du Sud récemment signé et qui demeurera la base de référence pour les actions et concertations à venir. Il fait valoir qu'à l'avenir, au même titre que le plan relatif à la voie pour une nouvelle croissance adopté par le gouvernement, les analyses par pays de la situation seront un précieux outil d'acquisition de connaissances et faciliteront la préparation ou la révision du programme par pays de promotion du travail décent, dans la mesure où elles permettront d'identifier les éléments les plus importants et les domaines prioritaires sur le plan technique.

- 51.** M. Salazar-Xirinachs termine sa présentation en évoquant les principaux enseignements et possibilités qu'offre le Pacte mondial pour l'emploi. Il explique que les analyses par pays serviront à faire progresser les objectifs du Pacte du fait que: 1) elles reposent sur une approche intégrée et équilibrée; 2) elles sont une bonne source de connaissances; 3) elles contribuent à renforcer la capacité des mandants; 4) elles permettent de mieux justifier le soutien technique nécessaire; 5) elles offrent au Bureau le moyen de mieux saisir les nouvelles possibilités qui se présentent; 6) elles sont un outil précieux de partage des connaissances. Pour que ces analyses soient de bonne qualité, il faut qu'elles soient établies par une équipe multidisciplinaire comprenant des spécialistes du siège et du terrain, et qu'elles soient intégrées dans les plans de travail axés sur les résultats. L'équipe de direction doit impérativement s'investir dans la coordination des travaux. Pour conclure, l'orateur souligne que le Bureau adapte ses pratiques institutionnelles et sa gouvernance pour parvenir à ce résultat. Il est proposé d'allouer 4 millions de dollars à l'ajustement de la méthodologie du Pacte mondial pour l'emploi afin de l'adapter à l'élaboration des analyses par pays de la situation au regard du travail décent. Cette proposition a été soumise au Conseil d'administration, qui est en train de l'examiner.
- 52.** La vice-présidente employeuse exprime la satisfaction de son groupe pour cette présentation. Elle se félicite de ce que le Bureau travaille de manière multidisciplinaire et de l'intensification de la collaboration entre le siège et le terrain. Elle rappelle à la commission que le Pacte mondial pour l'emploi est le produit d'une crise, qu'il a été conçu dans un but précis, et que le groupe des employeurs ne le considère pas comme ayant vocation à devenir une référence permanente pour l'élaboration des politiques.
- 53.** Les analyses par pays fournissent une base de référence ou un point de départ utile à partir duquel les mandants peuvent définir la conduite à adopter, fixer les priorités et tirer les enseignements de l'expérience acquise par d'autres. Il importe donc qu'elles soient objectives et factuelles et que, dans la mesure du possible, elles soient établies par des experts indépendants sur le terrain. L'intervenante se félicite du fait qu'on soit passé des analyses du pays dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi à des analyses par pays de la situation au regard du travail décent. Elle note une différence intéressante de ton entre les trois analyses, qui provient en partie de la mesure dans laquelle elles apparaissent comme des rapports à vocation factuelle ou militante. Elle soulève la question de savoir si ces analyses doivent être un moyen de justifier ou d'expliquer les mesures prises par les gouvernements et rappelle que, pour les employeurs, elles se doivent d'être objectives, fondées sur les faits et d'offrir un éventail d'options assorties d'une indication de ce que l'OIT peut faire pour les soutenir. L'oratrice s'interroge sur l'utilisation des cas de liberté syndicale dans les analyses relatives à la Bulgarie et à l'Indonésie, car les allégations et les situations auxquelles il est fait référence datent d'avant la crise.

54. La vice-présidente travailleuse remercie le panel d'une présentation satisfaisante et intéressante et convient que les analyses par pays doivent offrir un large cadre pour examiner la crise et travailler à partir de données factuelles. Elle n'a pas d'objection à ce que celles-ci préconisent des moyens d'action qui ont fait leurs preuves, car c'est conforme à la Constitution de l'OIT. Mais elle juge préoccupant l'impact des réglementations et restrictions imposées par l'Union européenne sur la marge de manœuvre budgétaire dont peut disposer le gouvernement de la Bulgarie et se demande comment le suivi, la poursuite de la diffusion et le financement des analyses de situation seront maintenus sur la base de l'infrastructure tripartite existante. Elle renouvelle le soutien des travailleurs à l'utilisation de ces analyses pour l'élaboration des programmes par pays de promotion du travail décent.
55. La représentante du gouvernement de la Bulgarie se félicite de l'analyse et présente les plans de travail futurs sur la base des travaux réalisés dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi.
56. La représentante du gouvernement de la Belgique demande comment il a été tenu compte de l'impact de la crise sur l'égalité entre les sexes dans l'emploi et des mesures prises pour y faire face.
57. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud remercie le Bureau de son travail et souligne que les analyses par pays apportent une contribution constructive à la concertation sur l'élaboration des politiques.
58. Le représentant du gouvernement du Bangladesh souhaite savoir si les radiographies de la situation dans les pays seront à terme le seul résultat tangible du Pacte mondial pour l'emploi et ce qui est envisagé pour les pays dotés de ressources restreintes qui ne reçoivent actuellement aucun soutien pour l'application du Pacte mondial pour l'emploi, mais en sont à leur deuxième adaptation des programmes par pays de promotion du travail décent. Il demande par ailleurs quel est le degré d'actualité de ces documents et s'ils permettent de faire face aux problèmes émergents, comme celui, aigu, que pose l'augmentation du nombre de travailleurs migrants venant du Moyen-Orient.
59. Le représentant du gouvernement de la République de Corée salue le Pacte mondial pour l'emploi et soulève la question des implications possibles de ce cadre du point de vue des futures applications planifiées.
60. M^{me} Yamamoto répond à la question relative à l'utilisation, dans la radiographie de l'Indonésie, de cas portés devant le Comité de la liberté syndicale. L'analyse est le produit de consultations tripartites durant lesquelles l'inclusion de ce type d'information a été demandée avec insistance. Sur la question des préoccupations liées à l'égalité entre les sexes, l'oratrice précise que l'analyse de la situation de l'Indonésie traite bel et bien de la question de l'employabilité des femmes et de la discrimination à leur encontre, et propose des solutions à ces problèmes. En ce qui concerne les pays travaillant sur de nouveaux programmes nationaux de promotion du travail décent sans que des analyses soient prévues, l'intervenante répond qu'il est possible d'offrir un soutien technique plus appuyé, y compris des informations relatives à la base de référence et aux diverses options pour l'élaboration des politiques.
61. S'agissant des recommandations figurant dans l'analyse de la situation, M^{me} Hoffmann insiste sur le fait que l'objectif principal de cette dernière est de disposer d'une troisième section comportant des recommandations. Dans le cas de la Bulgarie, le langage utilisé est délibérément prudent. Quant à l'utilisation de cas portés devant le Comité de la liberté syndicale, l'oratrice insiste sur le fait que, même si de nombreuses conventions sur le dialogue social ont été ratifiées, il peut encore y avoir des cas concrets de liberté syndicale

qu'il ne faut pas ignorer. Répondant à la question de savoir à quel point les mesures d'austérité et les directives de l'UE ont pu avoir un impact sur les recommandations, l'oratrice explique que, même si la marge de manœuvre budgétaire est faible pour les politiques anticycliques, il reste suffisamment d'espace pour que le gouvernement bulgare puisse formuler ses propres politiques.

62. M. van Vuuren explique que les analyses différeront toujours par leur contenu, mais pas dans leur structure. C'est là que réside leur force pour les comparaisons entre pays.
63. M. Salazar-Xirinachs conclut en déclarant que ce processus reste un apprentissage pour le Bureau. Il se déclare sensible et souscrit pleinement à l'observation de la vice-présidente travailleuse, selon laquelle le BIT s'est promptement mobilisé et a su rapidement intégrer la collaboration aux niveaux du siège et des bureaux extérieurs. Il souligne que les analyses sont des documents à la fois d'information et de sensibilisation et, en tant que tels, offrent une bonne synthèse et une sorte de liste de contrôle, sur la base d'une approche intégrée. L'orateur ajoute qu'elles comportent une dimension visionnaire et que là réside tout l'attrait du Pacte mondial pour l'emploi en tant qu'instrument. Il répond à la préoccupation de la vice-présidente employeuse, qui déplore que les analyses ne puissent pas être entièrement réalisées par des experts indépendants, et explique que celles-ci doivent être produites par les équipes multidisciplinaires du Bureau qui assument leur responsabilité. À l'avenir, l'idée et les instructions du Directeur général sont d'intégrer la méthodologie dans les programmes par pays de promotion du travail décent, et les documents en cours du Pacte mondial pour l'emploi ne seront donc pas le seul héritage. La transformation du Pacte mondial pour l'emploi en analyse par pays de la situation au regard du travail décent sera toutefois un processus de longue haleine qui exigera des consultations avec les mandants pour obtenir de bons résultats. L'orateur conclut en soulignant que la future relation entre l'analyse au regard du travail décent et le programme par pays de promotion du travail décent devra s'inscrire dans un cycle naturel, de sorte que la révision dudit programme s'effectue dans le cadre de l'analyse.

III. Tendances des salaires à l'échelle mondiale et évolution de la politique salariale de pays sélectionnés – Politiques salariales, croissance de la productivité et emploi (Troisième question à l'ordre du jour)

64. La commission était saisie d'un document ² intitulé «Tendances des salaires à l'échelle mondiale et évolution de la politique salariale de pays sélectionnés – Politiques salariales, croissance de la productivité et emploi».
65. Un représentant du Directeur général (M. Diop, directeur exécutif, Secteur de la protection sociale) présente la troisième question à l'ordre du jour. Il note que la crise économique et financière mondiale a entraîné un ralentissement de la croissance salariale et souligne l'importance des salaires, ainsi que des politiques salariales, pour le futur redressement de la demande globale. Par ailleurs, l'intervenant remercie la commission et ses membres des observations constructives qu'ils ont formulées au cours de ces dernières années, qui ont permis de produire un *Rapport mondial sur les salaires* plus consistant. Il mentionne tout particulièrement le fait que le BIT a collaboré avec les bureaux de statistique nationaux aux fins de la compilation des données, qu'il a sollicité des conseils d'experts auprès des instituts de recherche nationaux concernant les méthodes d'évaluation des tendances

² Document GB.310/ESP/3.

salariales aux niveaux mondial et régional, et que le rapport fait l'objet d'un examen approfondi par les pairs. En ce qui concerne la compilation et l'analyse de statistiques sur la part salariale, le Bureau a travaillé en étroite coopération avec l'OCDE.

66. Une représentante du Directeur général (M^{me} Tomei, chef, Service des conditions de travail et d'emploi) présente le document en expliquant que celui-ci s'inspire dans une large mesure du *Rapport mondial sur les salaires 2010/11* et qu'il s'inscrit dans le prolongement de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, et du Pacte mondial pour l'emploi, 2009. Elle expose les tendances salariales au niveau mondial en précisant que, ces dix dernières années, la croissance des salaires dans les pays avancés a enregistré un recul par rapport à la croissance de la productivité. L'intervenante évoque ensuite certains moyens d'action permettant de renforcer les liens entre salaires et productivité, présente les travaux que le Bureau a réalisés sur les salaires et demande à la commission de donner des orientations en ce qui concerne les activités futures.
67. La vice-présidente employeuse salue les efforts déployés par le Bureau afin d'améliorer les méthodes employées pour établir le *Rapport mondial sur les salaires*, en réponse à des préoccupations soulevées par son groupe, et se félicite de l'examen externe effectué par les pairs. Elle attend avec intérêt la poursuite de la collaboration concernant les définitions, la méthodologie et les concepts. Toutefois, l'oratrice reste sceptique quant à l'utilité, pour les responsables politiques, de recommandations générales fondées sur des données mondiales. Elle aborde ensuite les trois grandes tendances dégagées dans le rapport. Premièrement, compte tenu de l'ampleur de la crise, le ralentissement de la croissance des salaires n'est pas une surprise; en revanche le nombre d'emplois perdus n'a pas été aussi important que prévu: de nombreux employeurs ont maintenu l'emploi et la reprise a été rapide dans un grand nombre de pays. Deuxièmement, si le recul de la part salariale observé au cours des dernières décennies est notable, aucune incidence claire sur le plan des politiques ne peut se dégager de cette constatation, étant donné que les raisons sous-jacentes de ce recul, et ce qu'il implique dans les faits, n'ont pas été établies. Troisièmement, s'agissant de la montée des inégalités salariales, le rapport ne tient pas compte de la fonction de redistribution des impôts et des transferts, autrement dit, du revenu global des travailleurs à bas salaires. La plus grande inégalité de revenus est celle qui existe entre les personnes qui travaillent et celles qui sont au chômage, une question sur laquelle le BIT devrait se pencher.
68. Abordant la question des politiques salariales, l'intervenante souligne que, dans la plupart des pays, la négociation centralisée sur les salaires n'est pas de règle et que cela peut faire obstacle à l'établissement d'un lien entre salaires et productivité au niveau de l'entreprise. Elle juge intéressantes les informations sur les salaires minima et la négociation collective qui sont contenues dans le rapport et elle estime, comme le Bureau, que ces salaires devraient être fixés avec le concours des partenaires sociaux en s'appuyant sur des données solides. Toutefois, elle prend note avec prudence du rôle que les salaires minima pourraient jouer pour stimuler la demande intérieure et met en garde contre un salaire minimum trop élevé, qui pourrait nuire à l'emploi. En ce qui concerne la croissance tirée par les salaires, elle insiste sur le fait que son groupe éprouve un très grand scepticisme à l'égard de ce concept et doute qu'il repose sur des fondements empiriques solides.
69. En conclusion, la vice-présidente employeuse invite le Bureau à travailler dans deux domaines: premièrement, le groupe des employeurs souhaite que soit approfondie l'analyse des facteurs déterminant la part salariale, avec un exposé des différentes perspectives sur leurs incidences. Deuxièmement, il s'intéresse à la manière dont le salaire minimum, le système fiscal et le régime de sécurité sociale interagissent pour augmenter les revenus des travailleurs à bas salaires. Enfin, l'intervenante déplore que la notion d'«entreprise durable» soit totalement absente du *Rapport mondial sur les salaires 2010/11*.

70. La vice-présidente travailleuse accueille avec satisfaction le document et félicite le Bureau pour la dernière édition du *Rapport mondial sur les salaires*. Le retour d'information émanant des syndicats de nombreux pays et le fort retentissement que le rapport a eu dans les médias montre le grand intérêt qu'il revêt pour bon nombre de gens, en raison de sa pertinence, de sa qualité, de sa singularité et de sa clarté. Abordant le document sur le fond, elle estime que, même avant la crise, les travailleurs ne percevaient pas une part équitable des gains de productivité et se déclare préoccupée par la montée massive des inégalités salariales, illustrée par le recul de la part salariale signalée dans le document. Il ne s'agit pas juste d'une question d'équité, mais aussi de durabilité et de croissance, étant donné qu'un retard constant des salaires par rapport à la productivité provoque une contraction de la demande globale aboutissant à une consommation alimentée par l'endettement et à de gros excédents à l'exportation dans certains pays. L'oratrice demande au Bureau de chercher à savoir pourquoi certains pays réussissent tellement mieux s'agissant de répartition, étant donné que le document montre que des pays ayant des niveaux de productivité similaires affichent des niveaux de salaires très différents. Elle constate que les pays dans lesquels la négociation collective est forte, les niveaux de salaires sont plus élevés. Elle s'inquiète par ailleurs de l'érosion du pouvoir de négociation des travailleurs évoqué dans le document, de l'augmentation des formes d'emploi atypiques, du recours à des arguments fondés sur la compétitivité pour obtenir des travailleurs des concessions salariales qui, de fait, constituent une subvention aux entreprises, et de la pression exercée sur les salaires dans le secteur public. L'intervenante souligne qu'il s'agit là d'un défi pour l'OIT compte tenu des objectifs principaux de sa Constitution. Elle fait valoir que les politiques salariales centralisées sont nécessaires pour éviter une concurrence déloyale sur les salaires. Elle demande que le prochain rapport recense les dispositions institutionnelles les plus efficaces pour fixer les salaires au moyen de la négociation collective.
71. La vice-présidente travailleuse se demande pourquoi le rôle du perfectionnement des compétences et du développement des petites entreprises dans l'amélioration de la productivité du travail figure dans le point appelant une décision (paragraphe 32 du document dont la commission est saisie). En effet, cela laisse penser à tort que c'est le ralentissement de la croissance de la productivité qui pose problème plutôt que la traduction de la croissance de la productivité existante par des hausses de salaires. L'oratrice relève que la promotion des petites entreprises ne contribue pas à la croissance de la productivité et que les pays dotés d'une économie informelle étendue et d'un grand nombre de petites entreprises n'ont pas eu de bons résultats. Elle déclare approuver l'examen du système de partage du travail mis en œuvre par l'Allemagne (mentionné au paragraphe 22), mais fait remarquer que l'application réussie de cet instrument contraste fortement avec l'évolution extrêmement chaotique que suivaient les salaires allemands avant la crise. Au cours des dix dernières années, ceux-ci ont perdu plus de 4 pour cent en dépit d'une hausse de la productivité. Evoquant le «pacte de compétitivité» conclu par les Etats membres de la zone euro³, l'intervenante exprime la crainte que ces propositions ne restreignent le rôle des partenaires sociaux dans la fixation des salaires, et appelle le BIT à exprimer son opposition à ce document qui va à l'encontre des principes et normes de l'Organisation. Exiger des réductions substantielles des salaires réels dans les pays déficitaires et imposer une convergence vers le coût unitaire de la main-d'œuvre de l'Allemagne aggraveront la crise. A titre d'exemple de politique ratée en matière de déflation salariale, l'oratrice cite celle du Japon.
72. L'intervenante appelle l'attention sur l'analyse intéressante contenue dans le document concernant les prestations liées au travail et l'incidence que celles-ci peuvent avoir sur les salaires. Elle note l'importance du salaire minimum et souligne que le document du Bureau

³ Conclusions des chefs d'Etat ou de gouvernement de la zone euro du 11 mars 2011. http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/119811.pdf

met en lumière l'absence de corrélation entre bas salaires et faible taux de chômage. L'oratrice appelle à une promotion accrue de la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970. Elle mentionne tout particulièrement le rôle important des gouvernements en tant qu'employeurs, fournisseurs et décisionnaires, dans la formulation et l'orientation de politiques salariales réussies.

- 73.** Se projetant dans l'avenir, la vice-présidente travailleuse estime que le champ de recherche prioritaire pour le prochain *Rapport mondial sur les salaires* devrait porter sur l'analyse des dispositions institutionnelles les plus efficaces pour fixer les salaires, et montrer la façon d'éviter, au moyen de la négociation collective, l'application de la politique du chacun pour soi qui entraîne une déflation des salaires. D'autres questions extrêmement pertinentes portent sur les moyens d'inverser la tendance à la hausse des inégalités salariales, d'empêcher que les salaires soient à la traîne par rapport à la productivité du travail et de renforcer le rôle de la négociation collective dans la fixation des salaires, ainsi que sur les orientations en matière de salaires minima, le potentiel du secteur public en tant qu'employeur et fournisseur et les orientations concernant les stratégies de relance tirée par les salaires. Enfin, elle demande instamment au Bureau d'aider les Etats Membres à développer leurs capacités statistiques.
- 74.** L'intervenante fait remarquer que le rapport sur les salaires adresse un défi majeur à l'OIT, et que la Constitution même de l'Organisation exige que les problèmes révélés par le rapport soient traités de toute urgence.
- 75.** Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, accueille avec satisfaction l'analyse des tendances mondiales des salaires, effectuée par le BIT, dont il considère qu'elle fait partie de la mission de ce dernier. Le ralentissement de la croissance des salaires au niveau mondial durant la crise peut être largement attribué à des tendances à la baisse enregistrées dans les pays au nom desquels l'intervenant prend la parole. Toutefois, avant la crise, un écart existait déjà dans les pays avancés entre la croissance ralentie des salaires et la croissance accélérée de la productivité, entraînant des incidences défavorables sur la part salariale. L'orateur souscrit à la conclusion selon laquelle des politiques salariales efficaces peuvent renforcer, sur le long terme, le lien entre salaires et productivité, à condition que ces politiques soient bien formulées et correctement mises en œuvre. En outre, la négociation collective et le dialogue social se sont révélés des outils efficaces durant la crise. La valeur ajoutée des travaux de recherche accomplis par le Bureau réside avant tout dans le fait qu'ils attirent l'attention sur des expériences réalisées avec des politiques salariales valables plutôt que de prôner la «solution unique pour tous». L'intervenant exhorte le Bureau à continuer de construire une base de connaissances bien documentée dans ce domaine.
- 76.** Le représentant du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, se déclare satisfait du document d'analyse bien documenté du Bureau. Il souscrit à l'idée que les institutions de négociation collective et de fixation de salaires minima sont d'importants outils pour améliorer les termes et conditions d'emploi, relever le niveau de vie des travailleurs, augmenter la productivité et la croissance économique, et promouvoir la paix du travail. Les tendances décrites dans le rapport confirment que la mise en œuvre effective du Pacte mondial pour l'emploi et l'application de politiques actives fondées sur la croissance restent d'une importance cruciale. L'intervenant note que le document fait état pour l'Afrique de tendances régionales qui sont provisoires, et invite le Bureau à établir des constatations plus définitives sur les incidences de la crise en rapport avec l'évolution des salaires et la productivité du travail dans la région. Il demande par ailleurs instamment au Bureau de fournir une assistance technique aux pays africains pour la formulation de politiques salariales.

77. La représentante du gouvernement de la Hongrie, s'exprimant au nom de l'Union européenne, estime que le *Rapport mondial sur les salaires* offre un panorama complet des tendances récentes des salaires aux niveaux mondial et régional et quelques faits nouveaux en matière de politiques. Elle attire l'attention sur une conférence de haut niveau consacrée aux inégalités dans le monde du travail qui s'est tenue récemment à Bruxelles grâce à une collaboration entre le Bureau et la Commission européenne. Les politiques salariales jouent un rôle fondamental dans la croissance économique et la protection sociale. Elles devraient tenir compte des intérêts des travailleurs et des employeurs de manière équilibrée. La négociation collective, lorsqu'elle fonctionne bien, qu'elle est efficace et qu'elle est fondée sur l'autonomie des partenaires sociaux, a un rôle essentiel à jouer à l'heure de trouver des solutions qui conviennent à tous. L'intervenante souligne que l'augmentation des salaires devrait s'aligner sur la croissance de la productivité du travail. Celle-ci peut être améliorée, notamment, par l'éducation, la formation et le perfectionnement des compétences, tandis qu'il faut aussi des emplois de qualité pour les travailleurs peu qualifiés. L'intervenante estime que la rentabilisation du travail constitue un élément fondamental, et elle souligne que l'utilisation efficace des instruments de la politique salariale pourrait favoriser une croissance économique durable et la cohésion sociale. A cet égard, l'Union européenne encourage le Bureau à poursuivre ses travaux d'analyse sur les politiques salariales, en mettant en évidence leurs effets économiques et sociaux, le lien entre la productivité et les salaires, et la politique salariale dans les pays qui ont une économie informelle importante, en tenant compte également de l'égalité entre hommes et femmes.
78. La représentante du gouvernement du Mexique insiste sur l'importance du dialogue social dans toutes les situations, mais en particulier en temps de crise économique. Le dialogue social peut contribuer à la mise en œuvre de mesures visant à éviter des destructions massives d'emplois en renforçant la négociation collective, le droit de grève et l'indépendance des syndicats. Au Mexique, le tripartisme est devenu une stratégie de coopération en vue de la réalisation des objectifs nationaux, sans que les parties ne perdent leur identité ni n'abandonnent leurs objectifs individuels. L'oratrice fait par ailleurs observer que, dans le cadre de l'Accord visant à promouvoir des plans de productivité en faveur des travailleurs, des entreprises et de l'économie nationale, syndicats et employeurs se sont mis d'accord sur l'idée que la formation des travailleurs est un investissement et non une charge.
79. Le représentant du gouvernement de l'Inde est d'avis que le document du Bureau servira de base pour fournir aux Etats Membres les moyens d'action et les orientations nécessaires à une reprise durable et générale. Il estime que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, et le Pacte mondial pour l'emploi, 2009, ont mis l'accent sur l'importance que revêtent les politiques salariales pour faire en sorte que les fruits du progrès puissent être partagés par tous. L'intervenant considère que toute amélioration de la productivité du travail devrait s'accompagner de hausses correspondantes des salaires moyens. Il se déclare favorable à l'application de mesures proactives visant à promouvoir des politiques actives en matière de salaires minima, afin de renforcer les liens entre la négociation collective et lesdits salaires, ainsi que d'assurer un revenu minimal aux travailleurs vulnérables et à leurs familles. Des mesures progressives, appliquées étape par étape, conviennent mieux et sont plus réalistes.
80. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud trouve le rapport du Bureau extrêmement utile. Il convient que les salaires sont au cœur de nombreux litiges et actions syndicales. Dans son pays, les exigences salariales doivent être replacées dans un contexte de discrimination raciale, de hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants, et de recul de la part salariale. Plusieurs initiatives ont été lancées pour soutenir les travailleurs vulnérables, notamment des décisions et des mesures prises au niveau sectoriel ainsi que l'application de politiques de partage des salaires et des gains de productivité. Il

est important que le BIT renforce les capacités des partenaires sociaux dans la négociation collective et les capacités des mandants de produire des données statistiques sur le travail décent en plus grand nombre et de meilleure qualité. Une autre considération importante se rapporte au perfectionnement des compétences dans les PME, en particulier en matière de production, de gestion financière et d'encadrement.

- 81.** Le représentant du gouvernement du Kenya souscrit à la déclaration faite au nom du groupe de l'Afrique. Les salaires occupent effectivement une place centrale dans la négociation collective, en particulier en Afrique. Sur le continent, le marché du travail se caractérise par un fort taux d'emplois occasionnels et informels. Le salaire minimum légal joue un rôle essentiel, notamment pour l'amélioration de la situation des travailleurs pauvres. La productivité du travail est une composante importante du salaire. Cependant, dans beaucoup de pays d'Afrique, il n'existe pas d'indicateurs de la productivité fiables suscitant l'adhésion de tous les partenaires. Le Kenya travaille à l'élaboration d'une politique intégrée du revenu et des salaires, qui sera fondée notamment sur la productivité, et l'orateur se réjouit de la collaboration à venir avec le Bureau sur ce projet.
- 82.** Le représentant du gouvernement de la Zambie souscrit aussi à la déclaration faite au nom du groupe de l'Afrique et félicite le Bureau de ses travaux sur l'évolution des salaires dans le contexte de la crise. Il est en effet indispensable de disposer de statistiques sur les salaires pour fixer la politique salariale, et l'absence de données pertinentes pour l'Afrique est regrettable. En Zambie, ces lacunes empêchent l'élaboration d'une politique salariale bien ciblée. Le gouvernement de la Zambie se félicite donc de l'assistance du Bureau, qui doit permettre d'améliorer le module sur les salaires de la prochaine enquête sur la population active. L'assistance fournie en vue de la production de statistiques sur les salaires et la mesure de la productivité joue un rôle important dans l'action en faveur du travail décent.
- 83.** Le représentant du gouvernement du Japon déclare souscrire à la déclaration faite au nom des PIEM. L'augmentation du salaire minimum est l'un des grands axes de la politique du gouvernement en matière de travail. Un salaire minimum plus généreux permettra aux travailleurs, qui ne ménagent pas leurs efforts, de mieux gagner leur vie, et favorisera une croissance induite par la demande intérieure. Pour parvenir à relever le niveau du salaire minimum de quelque 25 pour cent – objectif fixé en la matière –, la coopération avec les partenaires sociaux est indispensable. Au Japon, la fixation du salaire minimum relève, du reste, d'un conseil du salaire minimum qui réunit des représentants des employeurs et des travailleurs et se fonde à la fois sur le coût de la vie et sur la capacité de paiement des employeurs. Le gouvernement envisage de fournir un appui spécial aux petites et moyennes entreprises, qui risquent de souffrir plus que les autres de l'augmentation prévue, leur permettant ainsi d'accroître leur productivité.
- 84.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne remercie le Bureau de son analyse instructive. L'orateur adhère au point de vue exprimé au paragraphe 22, estimant en effet que l'existence d'un dialogue social véritable a joué un rôle important dans le succès de l'action entreprise par l'Allemagne face à la crise économique mondiale. Malgré un recul du PIB de 4,7 pour cent, les entreprises ont conservé leurs personnels très qualifiés et ont pu de ce fait répondre sans retard à la reprise de la demande mondiale en 2010. L'orateur demande au Bureau s'il juge adéquate, ou au contraire trop rigoureuse, la politique de modération salariale adoptée par l'Allemagne.
- 85.** La représentante du gouvernement de l'Autriche souscrit aux propos tenus au nom de l'Union européenne et des PIEM et souligne que les institutions de négociation collective autrichiennes ont fait leurs preuves et assuré une augmentation régulière du salaire réel des travailleurs. Le système de négociation salariale sectoriel autorisé par ailleurs la souplesse nécessaire à une adaptation des salaires selon la réalité économique et sociale du secteur.

Le gouvernement de l'Autriche estime qu'un salaire minimum légal empêcherait les partenaires sociaux de convenir librement, par voie de négociation collective, des niveaux de rémunération. L'oratrice exprime ses doutes par conséquent sur l'intérêt d'un salaire minimum général en Autriche, estimant que le mécanisme de fixation salariale existant s'en trouverait radicalement modifié.

- 86.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni souscrit pleinement aux déclarations faites au nom des PIEM et de l'Union européenne. Face aux craintes exprimées par les employeurs au sujet des effets potentiels sur l'emploi d'un système de salaire minimum, l'orateur indique que la politique de son gouvernement vise à aider les travailleurs à bas salaires tout en protégeant les entreprises et les emplois; il précise que la Commission des bas salaires (*Low Pay Commission*) est un organe indépendant, qui rassemble des représentants des employeurs comme des travailleurs, et a étudié de façon approfondie l'effet du salaire minimum sur la rémunération et l'emploi. Le gouvernement du Royaume-Uni vient de souscrire à la recommandation de la Commission des bas salaires en faveur d'un relèvement modéré du salaire minimum. Malgré la politique d'austérité, le gouvernement maintiendra les prestations liées à l'exercice d'une activité professionnelle, qui doivent favoriser le retour des chômeurs sur le marché du travail. L'orateur appelle le Bureau à faire le point sur les politiques les mieux à même de protéger à la fois le niveau des salaires et l'emploi.
- 87.** Le représentant du gouvernement du Brésil déclare que, dans son pays, le relèvement du salaire minimum national a largement contribué au recul très net des inégalités et de la pauvreté ces dix dernières années, sans nuire à la création d'emplois. Parallèlement à sa politique de salaire minimum, le Brésil investit en permanence dans les infrastructures et le renforcement de la protection sociale. L'orateur indique pour conclure que, dans les pays en développement tels que le Brésil et le reste de l'Amérique latine, l'augmentation du revenu des travailleurs à bas salaires a stimulé la consommation plutôt que l'épargne ou la spéculation, contribuant ainsi à l'augmentation de la demande intérieure.
- 88.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine indique que son gouvernement a eu très largement recours, pendant la dernière crise mondiale comme pendant la crise nationale de la fin de 2001, à la politique salariale, estimant qu'il s'agissait d'un instrument essentiel pour favoriser la reprise et la croissance économique. L'orateur ajoute que la politique des revenus et la politique salariale jouent un rôle déterminant dans la régulation des cycles économiques et, partant, la détermination du rythme de la création d'emplois. En outre, le relèvement, en 2009, du salaire minimum, a bel et bien permis de diminuer l'impact de la crise internationale sur l'économie locale. Pour finir, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ont recours plus largement à la négociation collective ces dernières années pour améliorer les conditions de travail, renforcer la productivité et la compétitivité des entreprises et résoudre les conflits relatifs à la répartition du revenu.
- 89.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie souligne que son pays a instauré un salaire minimum national qui doit permettre aux travailleurs de subvenir à leurs besoins. Ce salaire devrait atteindre à terme le niveau du minimum vital – contre 70 pour cent environ aujourd'hui –, en fonction de la situation économique et du taux de chômage. L'orateur indique aussi que les régions peuvent fixer un salaire minimum régional conforme au coût de la vie sur leur territoire, dont le montant dépasse souvent celui du minimum vital national.
- 90.** Le représentant du gouvernement de la Chine remercie le Bureau de son rapport, qu'il juge bien documenté et utile pour l'élaboration de grandes orientations. L'orateur encourage le Bureau à poursuivre sur la lancée puis présente trois observations. Premièrement, la forte croissance des salaires en Chine découle à la fois d'une croissance économique soutenue, de l'établissement d'un système de consultation des parties intéressées en matière salariale

et de la pression du marché du travail. Deuxièmement, l'écart entre hauts et bas salaires se creuse dans bon nombre de pays, et beaucoup s'accordent désormais sur l'idée que cette évolution menace la paix sociale et économique. L'Assemblée populaire nationale a donc décidé de donner une importance prioritaire à la question des inégalités de salaires et de revenus dans son dernier plan quinquennal pour 2011-2015. Troisièmement, l'orateur encourage le Bureau à aider les États Membres à se doter des moyens nécessaires pour établir des statistiques de qualité sur les salaires.

91. Le représentant du gouvernement du Nigéria adhère aux conclusions du rapport et souligne que, pour étayer les progrès économiques, il faut une politique salariale cohérente. La fixation d'un salaire minimum est nécessaire à la juste détermination des salaires. Par ailleurs, l'existence de programmes de formation professionnelle bien conçus a un effet bénéfique sur la productivité. Au Nigéria, les négociations sur le salaire minimum national viennent d'aboutir. L'orateur exprime l'espoir que l'introduction d'une telle mesure sera bénéfique pour le pays.
92. M. Diop remercie les membres de la commission, qui ont jugé le *Rapport mondial sur les salaires* opportun, instructif et stimulant. L'orateur constate aussi avec satisfaction que les améliorations apportées aux méthodes d'élaboration du rapport ont été saluées et il remercie les bureaux de statistique nationaux et les partenaires sociaux de leur précieux apport. Compte tenu des ressources limitées du Bureau, il faut établir un ordre de priorité entre les nombreux projets de recherche et activités de coopération technique proposés par les membres de la commission.
93. M^{me} Tomei répond à certaines des questions posées sur des points particuliers et propose de donner suite aux autres de façon plus approfondie après la session de la commission. En réponse à la vice-présidente employeuse, l'oratrice adhère à la proposition relative à la réalisation d'une étude technique sur la mesure et l'interprétation de la part salariale, et elle rappelle la collaboration existante avec l'OCDE, dont la compétence en la matière est attestée. L'oratrice se dit favorable aussi à la proposition demandant un examen plus poussé de l'interaction entre salaire minimum, fiscalité et sécurité sociale et du rôle de l'impôt et des transferts pour une répartition plus juste du revenu en faveur des bas salaires. Elle précise que, en temps de crise, le salaire minimum n'a pas pour rôle de stimuler la demande intérieure mais bien d'éviter une déflation des salaires, comme indiqué dans le Pacte mondial pour l'emploi. L'oratrice souscrit aux observations de la vice-présidente travailleuse, qui a dit que la notion de compétitivité était relative et que les pays ne peuvent pas tous la relever simultanément. La question du rôle des institutions du marché du travail dans la nature du lien entre salaires et productivité du travail mérite un examen plus approfondi. En réponse aux déclarations faites par plusieurs représentants gouvernementaux sur la nécessité de statistiques salariales adéquates à l'échelon national, l'oratrice souligne que le Bureau travaille avec plusieurs pays sur ce point mais que les moyens dont il dispose sont très limités.
94. La vice-présidente travailleuse se félicite de la position des membres gouvernementaux, qui se disent tous convaincus de l'intérêt de la négociation collective et du salaire minimum en tant qu'instruments de la politique salariale. L'oratrice prône une fois encore l'établissement d'un lien entre salaires et gains de productivité du travail. En réponse aux observations formulées par la vice-présidente employeuse sur le recul de la part des salaires, l'oratrice souligne que l'analyse du Bureau est conforme aux conclusions et aux chiffres des universités et autres institutions. Le recul de la part des salaires dans le revenu total constitue une injustice et a une incidence sur la pauvreté, vu que la plupart des gens ne touchent ni rentes ni dividendes et dépendent de leur salaire pour vivre. L'oratrice dit qu'il faudrait étudier plus avant l'apport du salaire minimum, de la négociation collective et des mesures fiscales en vue d'une augmentation de la demande globale, et elle encourage le Bureau à poursuivre ses travaux sur les statistiques salariales.

- 95.** La vice-présidente employeuse se réjouit de pouvoir travailler à nouveau avec le Bureau sur les questions salariales. La question sera toujours très controversée cependant, compte tenu de la différence de perspective abyssale entre employeurs et travailleurs. L'oratrice rappelle à la commission que son groupe représente les acteurs du secteur privé de l'économie de marché, lesquels en définitive, par le biais de l'investissement productif, sont à la source de la richesse, de l'emploi et de la prospérité dans le monde. Le rôle de la compétitivité et le potentiel de création d'emplois des PME doivent être pris au sérieux, car ce sont surtout les petites entreprises qui appliquent le relèvement du salaire minimum, prennent des risques et créent des emplois. L'oratrice souligne aussi que le groupe des employeurs n'est pas opposé par principe au salaire minimum et à la négociation collective mais qu'il se méfie, comme cela a déjà été dit, de toute centralisation excessive.
- 96.** Le président signale pour résumer que la question des salaires a toujours suscité la controverse dans l'histoire de l'OIT et que les mécanismes et institutions touchant à la négociation collective sont indispensables aux parties pour parvenir à un accord. Il conclut sur une note personnelle, indiquant que son mandat à la tête de la commission prend fin, après trois années particulièrement riches d'enseignements pour lui. Le président adresse ses sincères remerciements à la vice-présidente employeuse et à la vice-présidente travailleuse pour leur collaboration et il remercie également M. Diop et M. Salazar-Xirinachs, ainsi que les membres du secrétariat, pour leur appui remarquable.

Genève, le 19 mars 2011